

A l'attention des chefs d'établissements

Bonneville, le 29 avril 2020

**Objet :** Information Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)

**Affaire suivie par :** Maxence VALLEZ

**Référence :** GA/MV 2020-04-29

Madame, Monsieur,

Jusqu'à l'année dernière, les élèves habitant les territoires de la 2CCAM (Arvi mobilité) et du SM4CC (Proxim iTi) et qui empruntaient le train pour se rendre dans votre établissement se voyaient remettre par vos soins un « feuillet ASR ».

La 2CCAM et le SM4CC vous informe que la procédure d'abonnement pour obtenir un ASR évolue pour les inscriptions à venir. Celle-ci devient identique à celle des inscriptions pour les transports scolaires par autocar. En effet, tous les élèves résidant à l'intérieur des périmètres de la 2CCAM et du SM4CC sont invités à s'inscrire sur les sites internet de nos collectivités respectives :

- Du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2020 pour Proxim iTi
- Du 18 mai au 5 juillet 2020 pour Arvi mobilité

Pour information, tous les élèves extérieurs à ces périmètres doivent toujours utiliser les « feuillets ASR », sauf communication contraire de leurs collectivités respectives.

Enfin, vous trouverez joint à ce courrier une carte vous permettant, ainsi qu'aux élèves, de savoir vers quelle collectivité se tourner selon leur commune d'habitation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

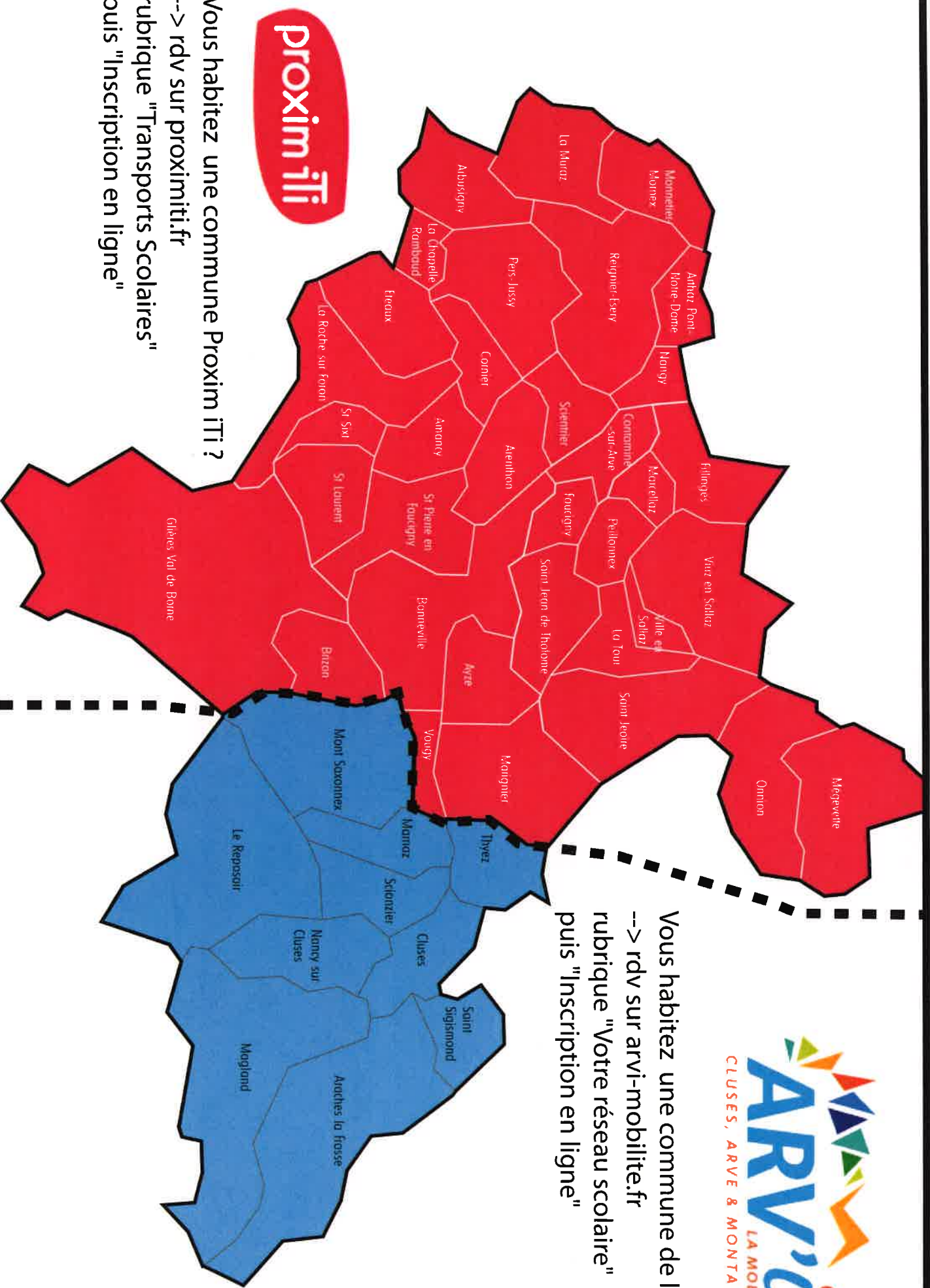
Le Président du SM4CC,  
Gilbert ALLARD

Le Président de la 2CCAM  
Gilbert CATALA





Vous habitez une commune de la 2ccam ?  
--> rdv sur [arvi-mobilite.fr](http://arvi-mobilite.fr)  
rubrique "Votre réseau scolaire"  
puis "Inscription en ligne"



Vous habitez une commune Proxim iTi ?  
--> rdv sur [proximiti.fr](http://proximiti.fr)  
rubrique "Transports Scolaires"  
puis "Inscription en ligne"